



Communiqué de presse
Saint-Maur-des-Fossés, le 4 novembre 2019

GEDICOM DONNE SON AUTONOMIE À SON ACTIVITÉ DE VOTE ÉLECTRONIQUE EN CRÉANT GEDIVOTE !

A compter du 1^{er} novembre 2019, Gedicom transfère son pôle d'activité VOTE au sein d'une filiale spécialisée et nommée Gedivote.

Cette opération vient concrétiser l'essor de l'activité VOTE de Gedicom ces dernières années et la volonté de s'affirmer comme un expert incontournable du marché du vote électronique en France.

Gedicom fait figure de pionnier dans le secteur du vote électronique en étant à l'origine d'une des premières opérations de vote dématérialisée en France (1997, vote par téléphone).

Dès le début des années 2000, Gedicom développe sa technologie de vote par internet sécurisé qui est aujourd'hui adoptée par les plus grandes entreprises françaises dans le cadre de l'organisation de leurs élections professionnelles.

En 2015, Gedicom élargit son offre en procédant à l'acquisition de la société DataVote, référence dans l'organisation d'élections papier avec dépouillement automatisé. L'intégration de cette technologie permet à Gedicom de proposer une offre globale de vote hybride à ses clients, particulièrement adaptée aux votes en Assemblées générales ou aux élections mutualistes.

La création de Gedivote intervient donc comme une nouvelle étape naturelle dans la stratégie de croissance de Gedicom sur le marché du vote électronique en France.

Franck de Langloy, Président de Gedicom : « Depuis plusieurs années nous structurons Gedicom dans la perspective de scinder au sein de sociétés distinctes nos deux pôles d'activités. La création de Gedivote correspond à l'atteinte d'un stade de maturité propre à chaque pôle et donc à la nécessité d'adapter des stratégies différentes pour accompagner notre croissance. A travers nos deux marques nous revendiquons un positionnement d'experts dans chacun de ces domaines ».

Contact presse : gedivote@gedicom.fr

